



CONTRAT DE LOCATION SALLE COMMUNALE D'AGEL

Nom Prénom

Adresse

Location salle communale d'Agel du.....au.....

Prix : 80,00 € (payable 15 jours avant l'organisation à l'ordre du TRESOR PUBLIC).

Caution : 200 € (un chèque devra être versé 15 jours avant l'organisation)

Remise des clés le

Date et Horaire « état des lieux avant » :

Date et Horaire du « contrôle de l'état des lieux après » :

(prendre RDV avec l'élue de garde 06.73.25.80.93)

LE LOCATAIRE :

- ❖ **Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle des fêtes d'Agel.**
- ❖ Prend en charge le mobilier contenu dans la salle ou prêté et en est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse perte ou vol.
- ❖ S'engage à faire respecter le stationnement des véhicules : parking boulodrome et place St Pierre (les chemins d'accès devront être laissés libre, ne pas stationner devant les garages).
- ❖ Est responsable du nettoyage :
 - La salle doit être balayée et lavée.
 - Les sanitaires seront lavés, désinfectés et le sol lavé.
 - Le bar réfrigéré sera laissé propre, l'intérieur nettoyé.
 - Les tables et chaises seront rangées dans le local après nettoyage.
 - Les abords de la salle seront laissés propres (papier, mégots de cigarettes, détritrus...)
- ❖ S'engage à souscrire une assurance en responsabilité civile.

CONSIGNES & REGLEMENTATIONS :

- ❖ Tout dysfonctionnement des installations devra être signalé.
- ❖ Il faut respecter les plates-bandes de fleurs.
- ❖ **L'enlèvement des ordures ménagères et les déchets recyclables sont à la charge du locataire**
- ❖ Il est interdit de fumer dans la salle.
- ❖ Il est interdit d'utiliser des clous ou punaises pour fixer des décorations aux murs au plafond ou sur les boiseries, ne pas afficher sur la porte ou les fenêtres.
- ❖ A partir de 1h00 du matin, les sonos ou autres diffuseurs de musique seront réduits.
- ❖ **A partir de 2h00 du matin, il est strictement interdit de faire du bruit. En cas de plaintes du voisinage, la caution sera systématiquement retirée.**

Fait à AGEL, le
Bon pour accord
Le locataire,

Le maire,